



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
PROCÈS-VERBAL DE LA 17^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE SAMEDI 17 JUIN 2023, À LA SALLE PAROISSIALE DE SAINT-UBALDE

Présences des membres du C.A. :

France St-Germain, présidente
Gilbert Lavoie, vice-président
Lise Bérubé, trésorière
France Rochon, directrice
Bruno Lacasse, directeur
Bruno Paquet, directeur
Johanne Provencher, secrétaire

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Mot de bienvenue et remerciements
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 18 juin 2022
5. Rapport d'activités 2022
6. Adoption des priorités d'action 2023
7. Adoption de l'état des résultats financiers 2022
8. Adoption des prévisions budgétaires 2023
9. Sels de déglacage et abat-poussière
10. Capacité portante du lac (sécurité des usagers)
11. Parole au public- autres sujets
12. Période d'élections (3 postes à combler)
13. Présentation par C. Leblanc sur l'état de nos bandes riveraines
14. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Vérification du quorum

Après vérification, la secrétaire Johanne Provencher confirme que l'assemblée a quorum puisque 32 membres sont présents.

2. Mot de bienvenue

La présidente France St-Germain ouvre l'assemblée à 10h00 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle présente les membres du conseil d'administration. Elle remercie tous nos précieux partenaires : Mécanique Michel Delisle, Pharmacie Familiprix, Camping du Lac Blanc, Pain Pain Pain, Plumes et Légumes, Garage Bernard Hardy, Entreprise Saint-Ubalde, Municipalité de Saint-Ubalde, Constructions Fred Genest, Ferme Thomas-Louis Denis, Épicerie Intermarché, Voyer Performance, T.D.A. Inc., Domaine du Lac Blanc, J.D.H.M. et Vincent Caron (député provincial). Trois commanditaires permettent la tenue de cette rencontre soit Café L'Heureux, Subway et Brasserie Inox qui nous offrent le café, le goûter et de la bière. Une nouveauté cette année : tous les documents relatifs à la présente AGA seront présentés sur grand écran en simultané.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

RÉSOLUTION NO AGA230617-01 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Eugène Pleau, le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé. [Unanimité]

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 18 juin 2022

Le procès-verbal de l'AGA de 2022 ayant été rendu disponible (sur le site de l'ARLB) depuis quelques semaines, nous nous dispensons de la lecture du document à moins qu'il y ait objection. Tous les participants sont d'accord. Aucun ajout n'est fait au procès-verbal.

RÉSOLUTION NO AGA230617-02 : Sur proposition de Nicole Authier, appuyée par France Lavallée, le procès-verbal est adopté tel que rédigé. [Unanimité]

5. Rapport d'activités 2022

Le rapport d'activités 2022 est basé sur les priorités que l'AGA de 2022 avait adoptées. Ce sont donc ces priorités qui sont présentées sur grand écran à l'assemblée. La présidente explique chacune de ces priorités et ce qui a été fait pour chacune d'elles. De plus, le rapport d'activités 2022 était disponible sur le site web de l'Association.

A la fin de ses explications, Jean-Pierre Fredette félicite chaleureusement les membres du CA pour toutes leurs réalisations et leur dévouement.

RÉSOLUTION NO AGA230617-03 : Sur proposition de Daniel Perron, appuyée par Sylvie Drouin, le rapport d'activités 2022 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

6. Adoption des priorités d'action 2023

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 17 juin 2023

Après présentation et explication par la présidente, les priorités suivantes font l'objet d'une proposition d'acceptation :

- **Développement de l'Association**

- 1.1 Poursuivre la sollicitation des membres corporatifs

- 1.2 Prendre contact avec les plaisanciers saisonniers du camping

- **Amélioration de la qualité de l'eau du lac**

- 2.1 Entreprendre un exercice de communication et d'information auprès des riverains en ce qui a trait au dossier des Installations Sanitaires Autonomes (ISA)

- 2.2 Poursuivre les actions de prévention concernant l'invasion des EEE dont l'Équipe Sentinelle et la distribution d'un carnet de plantes aquatiques

- 2.3 Collaborer à la mise en place des mesures de contrôle d'accès aux lacs de la Municipalité (vignettes, inspection et lavage d'embarcations, rampe d'accès privé) afin de prévenir toute contamination, particulièrement au débarcadère municipal

- 2.4 Identifier les zones problématiques du lac où des efforts de revégétalisation devraient être investis et offrir des ressources pour améliorer l'efficacité des bandes riveraines

- **Utilisation éco-responsable et sécuritaire du lac par tous les usagers**

- 3.1 Peaufiner nos outils de sensibilisation (bouées d'accueil et de renseignement, code d'éthique révisé et carte de navigation écoresponsable indiquant la distance de 300 mètres des berges) en respect du règlement 242 et en s'appuyant sur les résultats de l'étude de capacité portante du Lac Blanc

Des questions ont été posées sur quelques-unes de ces priorités, elles se retrouveront au point 11 (Période de questions).

RÉSOLUTION NO AGA230617-04 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Eugène Pleau, il est résolu d'adopter l'ensemble des priorités 2023. [Unanimité]

7. Adoption de l'état des résultats financiers 2022

La trésorière Lise Bérubé présente le bilan financier pour l'exercice se terminant le 30 avril 2023 et fournit les explications qui s'y rattachent. Les revenus (incluant l'encaisse à la fin de l'année précédente) ont atteint 20,093\$ (incluant la subvention de 10K\$ de la municipalité) et les dépenses, 12,836\$ laissant une encaisse disponible en fin d'année de 8,257\$. Les principales dépenses ont été la capacité portante et la caractérisation des bandes riveraines (expertise de la CAPSA dans ces deux cas) et la revégétalisation des berges.

RÉSOLUTION NO AGA230617-05 : Sur proposition de Germain Pelletier, appuyée par Hélène Tessier, l'état des résultats financiers 2022 est adopté tel que présenté. [Unanimité]

8. Adoption des prévisions budgétaires 2023

Les prévisions budgétaires 2023 sont exposées par la trésorière. Les revenus sont estimés à 23,692\$ incluant une possible subvention de 10K\$ de la municipalité.

RÉSOLUTION NO AGA230617-06 : Sur proposition de Fernand Lefebvre, appuyée par Josée Groleau, les prévisions budgétaires 2023 sont adoptées telles que présentées. [Unanimité]

9. Sels de déglçage et abat-poussière

Bruno Paquet présente un court Power Point incluant une carte du Lac Blanc imageant les tronçons du Chemin du Lac Blanc sur lesquels l'Association aurait aimé que la municipalité n'étende pas d'abat-poussière parce que trop proche d'un ruisseau qui risquait d'entraîner ce produit dans le lac. Une rencontre réunissant tous les représentants des lacs de Saint-Ubalde, le chef des travaux publics, les conseillers responsables des lacs et le maire a d'ailleurs été tenue en mai sur ce sujet. Malheureusement, nous ne pensons pas que notre souhait a été réalisé. Malgré tout, les riverains ont un rôle à jouer en réduisant leur vitesse sur la portion nord du Chemin du Lac Blanc, pour éviter de soulever des nuages de poussière. Jean-Pierre Fredette demande s'il est question que notre chemin soit goudronné ou gominé; nous en serions très étonnés compte tenu des coûts astronomiques d'une telle opération. Nicolas Sapp fait remarquer que ça roule très vite sur le Chemin du Lac Blanc, ce à quoi la présidente rappelle que nous avons déjà fait la demande d'ajout de pancartes de limite de vitesse. Elle rappelle aussi qu'il est de la responsabilité de chaque riverain d'assister aux réunions du conseil municipal pour poser des questions et exprimer leurs points de vue.

10. Capacité portante du lac (sécurité des usagers)

Denis Gauvin présente un court Power Point expliquant le cadre d'analyse qui a été utilisé pour en venir à établir la capacité portante de notre lac. La superficie du lac est de 207 ha de laquelle il faut en retrancher 35% qui n'est pas conforme à la navigation (pas assez d'eau, trop proche des berges, etc...) ce qui laisse 134 ha. Chaque embarcation ayant besoin de 7 ha pour naviguer en toute sécurité, une simple règle de trois nous indique que nous pourrions avoir 19 embarcations qui pourraient naviguer en même temps et en toute sécurité. Le recensement de 2021 nous indiquait que nous avons à ce moment 193 embarcations, ce qui représente 10 fois plus d'embarcations que ce ratio, et on peut même penser qu'il y en a davantage en 2023 et qu'elles sont plus puissantes. Nous sommes parfaitement conscients que l'Association n'a qu'un pouvoir de sensibilisation à ce chapitre et c'est ce que nous continuerons à faire en incitant les conducteurs d'embarcations à respecter le code d'éthique, la carte de navigation écoresponsable et les limites imposées par les bouées.

11. Parole au public – Autres sujets

Questions relatives à la nouvelle carte de navigation :

1) Beaucoup de questions ont été posées par les riverains sur la nouvelle carte de navigation écoresponsable qui indique maintenant tous les endroits où les bouées sont ancrées et qui délimite les zones où la traction de skieurs sera possible ainsi que les zones où les bateaux à vague surdimensionnées pourront aller. La présidente rappelle que le Lac Blanc est le seul lac du territoire de Saint-Ubalde où les bateaux à ballast ont le privilège de pouvoir naviguer.

Questions sur tout autre sujet :

2) Hélène Tessier demande si la municipalité a fait quelque chose concernant le bassin de rétention de la 6^{ème} rue? **Réponse** : cela fait partie des préoccupations de l'Association et nous entendons continuer à sensibiliser nos élus à l'importance de ces bassins de rétention afin d'éviter que les sédiments ne se retrouvent dans le lac. Nous voudrions que la municipalité en fasse un portrait global. Selon Michel Pleau, ça a déjà été fait mais ça fait longtemps. Selon Eugène Pleau, cette question passera forcément par la CAPSA.

3) Nicolas Sapp demande quelle est la règle concernant les bateaux des habitations en deuxième ligne? **Réponse** : Pour un avoir un bateau sur le lac, ça prend un quai et pour avoir un quai, ça prend un terrain en bordure de l'eau.

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 17 juin 2023

- 4) Nicolas Sapp demande si la municipalité entend prendre action pour corriger les défauts du Chemin du Lac Blanc? Réponse : Tel que déjà mentionné, c'est à chaque riverain de faire des représentations auprès de la municipalité car l'état des routes ne relève pas du mandat de l'Association.
- 5) Daniel Perron demande si la municipalité a un relevé des ponceaux car avec les grosses pluies qu'on a connues récemment et qu'on connaîtra assurément dans les prochaines années, il serait bien que la municipalité s'assure que les ponceaux sont efficaces car les résidents du côté nord pourraient être bloqués longtemps advenant que la pluie emporte un tronçon du chemin. Il exprime aussi des félicitations aux membres de l'exécutif.
- 6) Hélène Tessier demande pourquoi il n'y a pas un représentant de la municipalité à nos AGA? Réponse : Nous avons déjà invité le maire à l'une de nos AGA antérieures, mais il faut comprendre que les AGA servent d'abord et avant tout à gérer l'avenir de l'Association. La présidente rappelle qu'en septembre dernier, une rencontre citoyenne avait été organisée par les Associations de lacs et une quarantaine de riverains de tous les lacs de la municipalité avaient profité d'une rencontre de deux heures avec les deux élus municipaux dédiés aux lacs et nous songeons à en organiser une autre dans les prochains mois. La présidente rappelle que c'est lors des séances du conseil municipal que les riverains peuvent exprimer leurs doléances. Gilbert Lavoie précise que la nouvelle D.G. de la municipalité, Mme Julie Francoeur, est très à l'écoute de nos commentaires.
- 7) Diane Lefebvre demande si des analyses de l'eau de la source sont encore effectuées? Réponse : Ces analyses sont effectuées deux fois par mois et c'est en juillet que la municipalité et le ministère de l'Environnement devront se reparler au sujet de la source car ils auront alors un échantillonnage de plusieurs prélèvements sur lesquels porter leur diagnostic.
- 8) Diane Lefebvre demande ce qui en est avec la location de chalets à court terme au Lac Blanc? Réponse : Une consultation publique s'est tenue ce printemps et la conclusion de celle-ci est que la location à court terme, i.e. 30 jours et moins, est interdite partout sur le territoire des lacs de Saint-Ubalde à l'exception de deux zones récréotouristiques que sont le camping et l'ancien hôtel du Lac Blanc.
- 9) Eugène Pleau demande si l'Association reçoit encore les résultats des tests d'eau? Réponse : Oui et nous les compilons pour des fins statistiques mais ces résultats ne sont pas publicisés.
- 10) Martine Roux demande si nous avons ajouté des bouées sur le lac? Réponse : Oui nous en avons ajouté 4 ce qui porte maintenant le total à 19 bouées (comme celle que nous avons apportée aujourd'hui en démonstration) en plus des 5 bouées d'écueil.
- 11) Serge Cauchon demande comment il se fait qu'à la source, il y ait encore un avis de ne pas boire l'eau qui date de 2022 et demande si nous serons informés si l'eau n'est pas potable? Réponse : Il faut retenir que l'Association ne gère plus la source d'eau. Quand le ministère de l'Environnement s'en est mêlé l'été dernier, un avis de ne pas boire l'eau a été affiché, rappelant aux utilisateurs qu'il faut toujours faire bouillir cette eau. Autrement dit, c'est à nos risques si nous consommons cette eau. De plus, il faut comprendre qu'il y a toujours un délai entre le moment où le prélèvement de l'échantillon est fait et où nous avons le résultat, ce qui fausse la réalité et qui fait en sorte que nous ne pouvons jamais être sûr de la potabilité de l'eau.
- 12) Louise Magnan prend la parole pour rappeler que si le pavage de certains rangs a été récemment refait c'est parce que la municipalité avait reçu une subvention et que ces rangs sont considérés comme des pistes cyclables. Elle ajoute par ailleurs que si nous avons encore des actes de vandalisme commis cet été contre nos bouées, elle se porte volontaire pour aller rencontrer les auteurs de ces actes, surtout si ce sont des adolescents.

12. Période d'élections

Il est demandé à Denis Gauvin d'agir comme président d'élections. Trois mandats viennent à échéance cette année, soit ceux de France Rochon, Gilbert Lavoie et Lise Bérubé.

Plusieurs mises en candidatures sont faites par l'assemblée :

Jean Pierre Fredette propose la candidature de **France Rochon**, secondé par Alain Asselin

Jean-Pierre Fredette propose la candidature de **Gilbert Lavoie**, secondé par France St-Germain

Jean-Pierre Fredette propose la candidature de **Lise Bérubé**, secondé par Johanne Provencher

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 17 juin 2023

Eugène Pleau propose la candidature de **Jean-Pierre Fredette**, secondé par Alain Asselin
France Lavallée propose la candidature de **Sylvie Drouin**, secondé par Alain Asselin
Lise Bérubé propose la candidature de **Jonathan Leclercq**, secondé par Johanne Provencher
France St-Germain propose la candidature de **Serge Cauchon**, secondé par Jean-Pierre Fredette
France St-Germain propose la candidature de **Johanne Morin**, secondé par France Rochon
France St-Germain propose la candidature de **Daniel Perron**, secondé par Jean-Pierre Fredette
France St-Germain propose la candidature de **Christian Perron**, secondé par Lise Bérubé
France St-Germain propose la candidature de **Martine Roux**, secondé par Gilbert Lavoie

Denis Gauvin reprend le nom de chacune de ces personnes en ordre inverse pour obtenir leur réponse :

Martine Roux refuse mais précise qu'elle pourrait être intéressée l'an prochain

Christian Perron refuse

Daniel Perron refuse mais précise que ça pourrait être possible en 2024

Johanne Morin refuse mais précise qu'elle pourrait être disponible pour certains projets ponctuels

Serge Cauchon accepte

Jonathan Leclerc refuse

Sylvie Drouin refuse

Jean-Pierre Fredette refuse

Lise Bérubé accepte de reprendre un autre mandat mais prévient que ce sera son dernier

Gilbert Lavoie accepte

France Rochon refuse tout en précisant qu'elle restera impliquée dans l'Équipe-Sentinelle, les tests d'eau du lac et la gestion de la page Facebook.

L'assemblée doit maintenant entériner les mandats de tous ces administrateurs.

RÉSOLUTION NO AGA230617-07 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par Johanne Provencher, il est résolu de nommer Lise Bérubé à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA230617-08 : Sur proposition de Jean-Pierre Fredette, appuyée par France St-Germain, il est résolu de nommer Gilbert Lavoie à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

RÉSOLUTION NO AGA230617-09 : Sur proposition de France St-Germain, appuyée par Jean-Pierre Fredette, il est résolu de nommer Serge Cauchon à titre de membre du Conseil d'administration de l'ARLB. [Unanimité]

Fin de la période d'élections.

13. Présentation par Chantal Leblanc (CAPSA) sur l'état de nos bandes riveraines

Chantal présente ce qu'est la CAPSA et nous fait un résumé très succinct de leur étude de septembre 2022 sur l'état de nos bandes riveraines habitées. Elle tenait à remercier Alain Asselin qui les a véhiculées, elle et sa collègue, pendant toute la journée pour la prise de photos des bandes riveraines. Nous pouvons maintenant comparer les résultats de leur étude de 2005 avec celle-ci et les résultats sont, somme toute, positifs. C'est ainsi que nous sommes

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 17 juin 2023

passés de 19% à 35% de bandes naturelles et naturellement nettoyées. Et de 27% à 8% de bandes très artificialisées. Trois secteurs demeurent problématiques soient ceux de la 6^{ème} rue, du la pointe du débarcadère et de l'ancienne baie des Chevaliers de Colomb, maintenant Domaine du Lac Blanc. D'autres secteurs sont identifiés comme préoccupants. Même si le portrait général est positif, il n'en reste pas moins que la pression globale sur le lac a beaucoup augmenté en raison des nouvelles installations. France St-Germain remercie Chantal de s'être déplacée pour nous partager ses conclusions et l'assure que l'Association prend bonne note de ses recommandations.

14. Levée de l'assemblée et remerciements

La présidente remercie tous les participants pour leur présence et leur participation active à cette assemblée générale. Un goûter attend les participants qui le désirent. Elle rappelle également que nous devons quitter à 13h30 puisque la salle est réservée cet après-midi.

RÉSOLUTION NO AGA230617-10 : Sur proposition de Serge Cauchon, appuyée par Eugène Pleau, l'assemblée est levée à 12h15. [Unanimité]

La secrétaire d'assemblée,

Johanne Provencher

PRÉSENCES AGA DU 17 JUIN 2023

| | |
|----------------------|-------------------------|
| Justin Denis | France St-Germain |
| Jacques Villeneuve | Lise Bérubé |
| Michel Pleau | |
| Bruno Paquet | Geneviève Cossette |
| Alain Asselin | Johanne Provencher |
| Denis Gauvin | Guylaine Fougères |
| France Rochon | |
| Fernand Lefebvre | Diane Vaillancourt |
| Serge Cauchon | |
| Gilbert Lavoie | Dominique Bélanger |
| Christian Perron | |
| Jean-Pierre Fredette | Nicole Authier |
| Diane Sansfaçon | Benoît Lamontagne |
| Jean-Claude Gingras | |
| Suzanne Douville | |
| Louise Filteau | Yves Savard |
| Eugène Pleau | Hélène Tessier |
| Michel Cloutier | |
| Jonathan Leclercq | Marie-Charlotte Crevier |

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BLANC
Procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle tenue le samedi 17 juin 2023

Bruno Lacasse
Louise Magnan
Daniel Perron
Sylvie Drouin
Martine Roux
Marie-Hélène Filteau
Nicolas Sapp
Josée Groleau
Johanne Morin
Germain Pelletier
Geneviève Lasnier
Mélanie Vachon
Jean-Claude Pleau

Kathia Gauthier

France Lavallée